

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2019



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 12 novembre 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL,
Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Jean-Pierre JARRE, Josiane CURT,
Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN,
Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Chloé CHENAL, Muriel THEATE, Pierre POINTET,
Lysiane CHATEL, Nathalie LAISSUS, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER,
Dominique RUAZ, Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER,

Étaient excusés :
Valérie ROUGERON qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ
Bérénice LACOMBE qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Claudie LEGER qui a donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Valérie AINAUD qui a donné pouvoir à Michel BATAILLER

Étaient absents :
Mustapha MARJI
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (26 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019
EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2019 JUILLET EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1° Présentation de DELTHA SAVOIE

2° Mise à jour de la stratégie de la dette

Hervé BERNAILLE

Je vous rappelle que notre assemblée m'avait accordé le 6 novembre 2017 une délégation de compétence en matière de recours à l'emprunt (*délibération n°2-6-1*) qui tenait compte des recommandations :

- de la circulaire interministérielle *n°IOCB1015077C* du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- ainsi que de la charte de bonne conduite (*dite « charte Gissler »¹*) qui lui est annexée.

Cette délégation de compétence autorisait uniquement le recours à des emprunts classiques sans structuration (type A-1 de la charte Gissler), afin de limiter les risques financiers associés à des prêts plus structurés (potentiellement toxiques).

La réglementation en vigueur prévoit par ailleurs que le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des actes pris en vertu de cette délégation (*art.L.2122-23 du CGCT*).

Le rapport sur la stratégie d'endettement 2019 que je vais vous présenter s'inscrit dans le cadre de ces obligations réglementaires, et répond aussi à notre volonté d'assurer une parfaite transparence sur notre gestion financière communale.

Les informations qu'il contient ont été présentées aux commissions finances-affaires générales des 11 mars, 13 mai, 16 septembre et 12 novembre courant.

Cette délégation a pris fin le 1er septembre dernier, dès l'ouverture de la campagne électorale, pour le renouvellement du conseil municipal.

Rappel de l'hypothèse budgétaire de recours à l'emprunt et de la stratégie d'endettement retenues à ce stade par le conseil municipal pour 2019 :

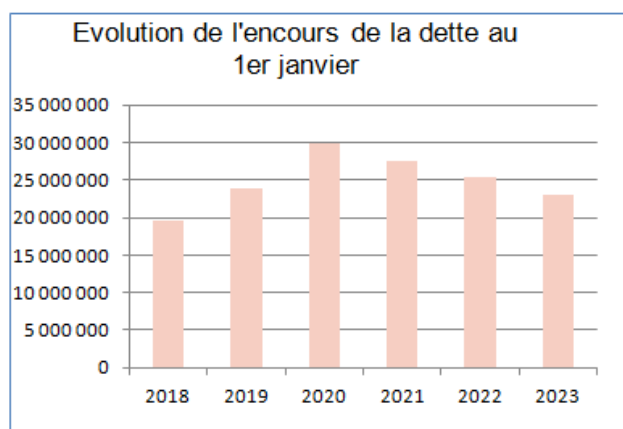
Stock de dette au 1^{er} janvier 2019 :

Budget principal :

L'encours de la dette au bilan du budget principal de notre commune s'élevait à 24,084 M€ au 1^{er} janvier 2019, avec pour composantes :

- 20,519 M€ d'encours bancaire à long terme,
- 3,029 M€ de report d'emprunt pour 7 prêts à mobiliser courant 2019,
- 0,537 M€ d'encours au titre notre contrat de crédit long terme revolving (CLTR),
- 0 € dette fournisseur.

1 *Charte consensuelle signée le 7 décembre 2009 entre certaines associations nationales représentatives de collectivités locales et certaines banques, dite Gissler du nom de son auteur, qui a dressé une classification de la dette selon deux critères : l'index ou l'indice de référence (de 1 pour les indices de la zone euro à 5 pour les écarts entre indices hors zone euro, et hors échelle), la structure des taux (de A pour les taux fixes simples donc non risqués à E pour les multiplicateurs, et hors échelle).*



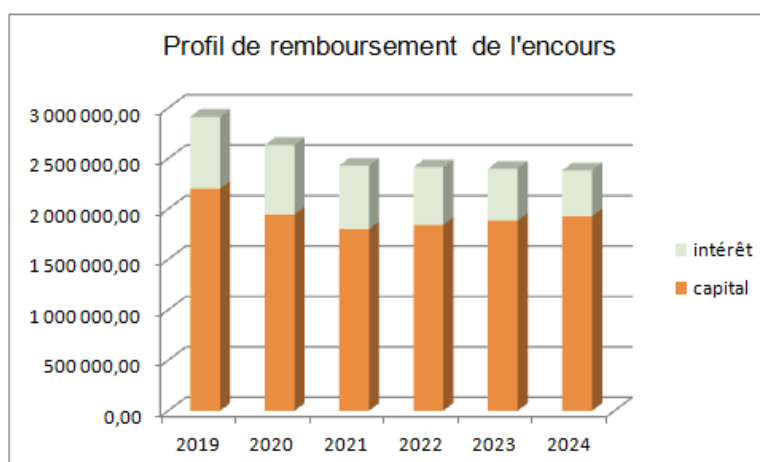
Emprunts figurant en restes à réaliser de recettes d'investissement :

	Prêteur	Montant	Durée	Taux	Type amortiss ^s
Point info relais	CAF	60 000 €	10 ans	0,00 %	Constant
Point info relais (complément)	CAF	80 000 €	10 ans	0,00 %	Constant
Sous-total Point info relais CAF		140 000 €			
Construction Maison de l'enfance (ALSH)	CAF	200 000 €	15 ans	0,00 %	Constant
Idem (RAM Multi accueil)	CAF	300 000 €	15 ans	0,00 %	Constant
Idem (petite enfance)	CE	283 000 €	20 ans	TF 1,64 %	Constant
Idem (restaurant scolaire)	CE	1 106 000 €	20 ans	TF 1,64 %	Constant
Sous-total Maison de l'enfance		1 889 000 €			
Sous-total autres investissements 2018	CE	1 000 000 €	15 ans	TF 1,42 %	progressif
TOTAL GENERAL		3 029 000 €			

• CE : Caisse d'Epargne

TF : taux fixe

Les profils d'évolution et de remboursement des prêts long terme en cours pour 20,519 M€ sont les suivants :



99 % des emprunts ont été souscrits à taux fixe, pour un encours de 20,3 M€.

Les 2 emprunts à taux variables ont été souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et indexés sur le livret A. Ils ne présentent donc pas de risque.

La ville n'a aucun emprunt toxique.

Budgets annexes :

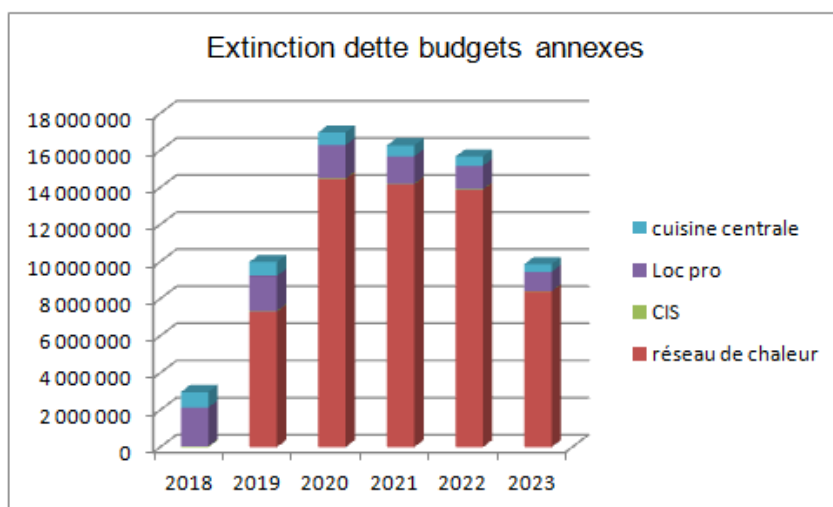
Quant à l'**encours bancaire** détenu au titre des budgets annexes, il atteignait **9,982 M€ début 2019**.

Nous avons notamment mobilisé en 2019 des emprunts pour le budget annexe du réseau de chaleur, qui ont été souscrits en 2018 mais n'ont été mobilisés que cette année, et figuraient en restes à réaliser au 31 décembre 2018 pour 7,392 M€ :

- 2 200 000 € d'emprunts sur 25 et 30 ans,
- 5 192 000 € sous forme de prêts relais de trésorerie, souscrits pour une durée de 3 ans, qui seront remboursés à réception des soldes de subventions de l'ADEME et du FEDER.

	Prêteurs	Durée	Montant	Taux fixes
Prêt relais	Banque postale	3 ans	2 600 000 €	0,44 %
Prêt relais	CE	3 ans	2 592 000 €	0,43 %
Pret	CE	25 ans	1 000 000 €	1,89 %
Pret	CE	30 ans	1 200 000 €	2,01 %
TOTAL			7 392 000 €	

Voici le profil d'extinction de cette dette des budgets annexes (dans l'attente de la perception des soldes de subventions ADEME et Feder pour le réseau de chaleur urbain) :



* * *

Il nous faut également tenir compte d'une **dette non bancaire supplémentaire de 3,508 M€** au titre du **Centre national de ski et de snowboard²** (CNSS), correspondant à l'investissement de 3,788 M€ que nous remboursons au constructeur (bail emphytéotique administratif – BEA), sous forme de loyers pendant 25 ans.

L'encours de la dette globale des budgets annexes, dette BEA comprise, s'élève donc au 1^{er} janvier de l'exercice à 13,491 M€.

Actions de gestion de la dette en 2019 :

Recours à l'emprunt pour le budget principal :

2 Cette dette apparaît au compte 1675 du bilan du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA.

Notre besoin de financement résiduel par emprunt de nos opérations d'équipement 2019 s'élève à 13,276 M€, à l'issue de la décision modificative n°1 proposée ce soir, réparti comme suit :

- 3,029 M€ de reports d'emprunt 2018,
- 9,710 M€ de recours prévisionnel à des emprunts nouveaux,
- 537 K€ de mobilisation du contrat de crédit-revolving (CLTR), soit son plafond contractuel pour cette année.

Sur les 9,710 M€ d'emprunts nouveaux budgétés à ce stade, **5 contrats d'emprunts long terme ont été souscrits** pour un montant de **3,222 M€, tous à taux fixes** :

	Prêteurs	Montant	Durée	Taux fixes	Type amortissement
Fibre optique	Banque Postale	416 000 €	30 ans	1,11 %	Constant
Réaménagement rue de la République	Banque Postale	862 000 €	30 ans	1,11 %	Constant
Rénovation Maison Mathias	Banque Postale	460 000 €	20 ans	0,85 %	Constant
Travaux eaux pluviales rue de la République	Banque Postale	934 000 €	30 ans	1,11 %	Constant
Construction du restaurant scolaire Saint-Sigismond	Caisse d'Epargne	550 000 €	25 ans	1,11 %	Progressif
TOTAL - Souscrit		3 222 000 €			

Et je vous propose aujourd'hui d'accepter la signature de **deux nouveaux prêts long terme** pour un montant de **5,850 M€, eux aussi à taux fixes** :

	Prêteurs	Montant	Durée	Taux Fixes	Type amortissement
Investissements 2019	La Nef	3 000 000 €	15 ans	0,65 %	Progressif
Investissements 2019	Banque Postale	2 850 000 €	20 ans	0,78 %	Constant
TOTAL - A souscrire		5 850 000 €			

Ces derniers contrats porteront le **recours effectif à l'emprunt sur 2019 à 9,072 M€** sur les 9,710 M€ de prévisions budgétaires.

* * *

Si les **prêts à taux fixe** ont pu paraître plus coûteux que ceux indexés sur des taux variables ou révisables, ils présentent l'avantage de ne pas être sensibles aux variations des marchés financiers et de figer les frais financiers à régler. Nous avons privilégié cette sécurité financière appréciable dans un environnement mouvant et instable.

Avec la baisse très sensible des taux d'intérêt depuis 2018, y compris sur le long terme, le recours à des emprunts à taux fixes présente aujourd'hui le **double intérêt d'être sécurisant et peu onéreux**.

Cette faiblesse de taux nous permet également d'accéder à des prêts sur le long terme, avec des **durées de remboursement qui correspondent à la durée de vie des équipements qu'ils financent**.

* * *

Compte-tenu de cette faiblesse historique des taux d'intérêt depuis 2018, nous avons **pu réajuster notre stratégie** d'endettement, en **privilégiant la réduction du poids de nos emprunts sur nos équilibres financiers plutôt que la diminution du stock de dette**. Cette nouvelle approche est également retenue par l'ensemble du groupe communal sur cette fin de mandat, pour les mêmes raisons objectives.

Ainsi, depuis le 31/12/2013 :

- notre taux moyen des emprunts souscrits est passé de 3,89 % à seulement 2,89 %,
- avec notamment 1,336 M€ de dette souscrite à 0 %,
- nos charges financières annuelles sont passées de 994 K€ à 731 K€³,
- nos remboursements du capital des emprunts de 2,924 M€ à 2,763 M€⁴.

Nous avons donc dégagé pour l'heure **424 K€ de marge de manœuvre financière annuelle** (intérêts + remboursement de capital) sur les données 2013, malgré un endettement évalué pour 2019 à + 3 M€.

Encours de la dette prévisionnel de fin 2019 :

Budget principal :

L'endettement net prévisionnel de l'exercice s'établit donc à présent en prévision budgétaire à **+ 6,948 M€** :

	Encours CA 31/12/2013	Encours 31/12/2018 yc reports fin 2018	DM1 2019		Encours prévu 31/12/2019 yc reports fin 2018	Variation 2019-2018	Variation 2013-2019
			Remboursé	Souscription hors reports fin 2018			
Emprunts long terme	24 061 796	23 548 227	2 225 168	9 710 491	31 033 550	7 485 323	6 971 754
CLTR	1 957 000	537 419	537 419	0	0	-537 419	-1 957 000
TOTAL banques	26 018 796	24 085 646	2 762 587	9 710 491	31 033 550	6 947 904	5 014 754
Dettes fournisseurs	1 660 000	0	0	0	0	0	-1 660 000
TOTAL dettes	27 678 796	24 085 646	2 762 587	9 710 491	31 033 550	6 947 904	3 354 754

Notre endettement 2014-2019 s'établit prévisionnellement à **+ 3,355 M€** et correspond :

- **au besoin de financement d'opérations complémentaires ou nouvelles pour 5,118 M€**, qui n'apparaissent pas dans notre programme pluriannuel d'investissement (PPI) initial pour 2017-2020⁵, dont principalement :
 - + 1,537 M€ pour la rénovation de la rue de la République⁶,
 - + 0,949 M€ de travaux lourds de VRD⁷
 - - 1,825 M€ de travaux de réseaux pour le NPNRU⁸, reportés comme la signature du contrat,
 - + 1,266 M€ pour la construction de la Maison de l'enfance, une fois le projet définitivement arrêté⁹,
 - + 1,200 M€ pour la construction modulaire destinée à la direction des services techniques, dont le bureau d'études doit déménager suite à la vente de ses locaux pour 850 K€, ce produit n'étant encaissé qu'au début d'année 2020. D'ici là, la commune réalise donc un portage financier. Le besoin d'emprunt 2020 sera réduit à due concurrence du produit de cette vente,
 - + 0,132 M€ pour la rénovation de la Maison Mathias (yc thermique), afin d'y accueillir la Mission Locale Jeunes en centre-ville, et permettre parallèlement la réalisation de la phase 2 du nouvel Espace santé situé à l'Espace administratif. Le projet s'élève à 1,132 M€ mais nous avons prévu 1 M€ pour des travaux de rénovation thermique au PPI initial,

3 Y compris une provision de 16 K€ pour les nouveaux prêts 2019.

4 Y compris une provision de 25 K€ pour les nouveaux prêts 2019.

5 PPI présenté au conseil municipal du 16/10/2017.

6 Une fois le projet définitivement arrêté ainsi qu'au vu du résultat des appels d'offres, avec notamment le choix de la construction d'une gaine technique (plus onéreuse en réalisation que des travaux de VRD classiques, mais elle permettra de réduire les coûts d'intervention sur les différents réseaux qu'elle abrite), et la réalisation d'aménagements en prolongement sur les rues adjacentes.

7 Avenue Jean Jaurès, rue Félix Chautemps, aux abords du restaurant scolaire Saint-Sigismond, l'aménagement de deux parkings de covoiturage, surcoût de l'accès routier au CHAM du fait de servitudes SNCF et GRDF.

8 Qui n'ont pas été encore engagés du fait du report de la signature de l'annexe du contrat de ville dédiée au NPNRU, à l'exception de ceux qui concerne les abords de la Maison de l'Enfance.

9 Une fois le projet définitivement arrêté en lien avec l'agglomération et nos partenaires financiers, ainsi qu'au vu du résultat des appels d'offres.

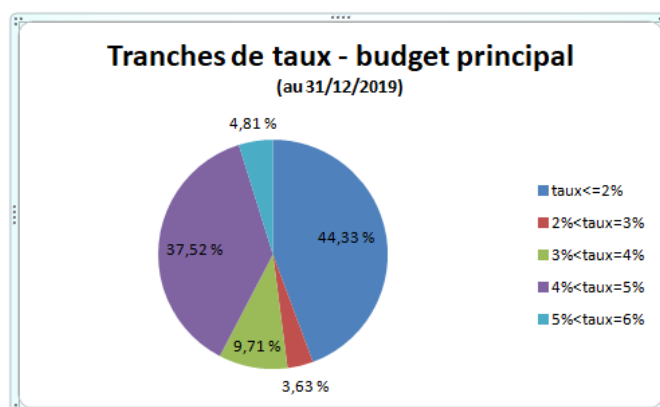
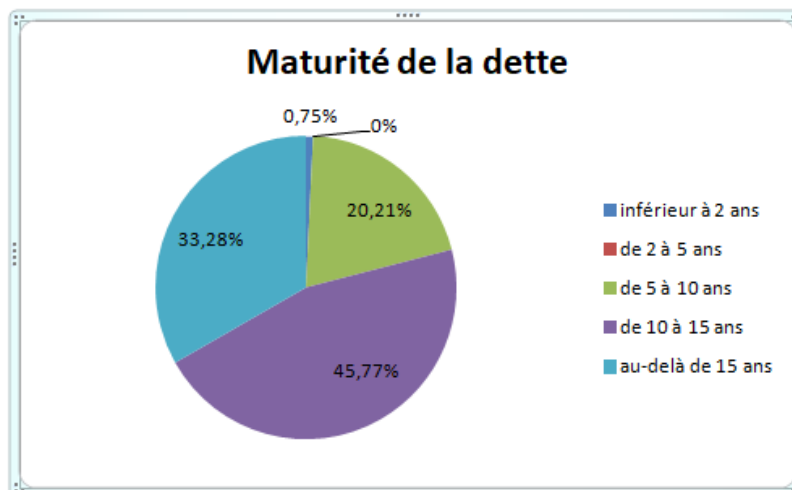
- + 655 K€ de frais pour la rénovation thermique de nos autres bâtiments¹⁰,
- et **au report de 2,237 M€ de cessions immobilières**, dont **1,298 M€** sont toutefois **attendues pour le début 2020**.

Elles étaient en effet espérées à hauteur de 4,428 M€ dans notre PPI initial, au vu de négociations suffisamment avancées pour y être prises en compte, mais n'ont pour l'heure pas toutes été concrétisées par la signature d'actes de vente. Il s'agit notamment des ventes d'un terrain avenue des Chasseurs Alpains pour 625 K€, d'un terrain à Deltha Savoie pour 572 K€, du Château rouge pour 550 K€.

Les cessions effectives ne s'élèvent qu'à 222 K€ à ce stade. Nous attendons l'encaissement de 1,298 M€ pour le début de l'année 2020 (avec la vente de la DUST pour 850 K€ et du 88 bis rue de la République pour 448 K€), ce qui porterait le produit de vente global à 1,520 M€ sur la période 2017- début 2020.

La maturité de notre dette (durée de vie résiduelle) est longue, avec 79 % du capital restant dû remboursable en plus de 10 ans.

Cette durée s'explique notamment par les nouveaux emprunts souscrits en 2018-2019 sur des durées longues aux taux bas.



Le **taux moyen** de notre dette est **passé de 3,89 % fin 2013 à 2,89% en 2019**, une fois l'ensemble des prêts nouveaux souscrits, tels qu'évoqué ci-dessus :

- 44 % de cet encours de la dette a un taux inférieur à 2 %, sachant que 1,336 M€ ont été souscrits à 0 % entre 2018 et 2019 (5,6 % de l'encours),
- 38 % a un taux compris entre 4 et 5 %,
- le taux le plus élevé est de 5,35 %, pour le prêt de 2,000 M€ sur 20 ans souscrit au plus fort de la crise financière de 2009 (son capital restant dû est de 1,278 M€ au 1^{er} janvier 2019).

* * *

Nous pouvons par ailleurs noter que des emprunts ont été souscrits par la commune pour financer des équipements relevant de **compétences intercommunales pour 1,717 M€**. Ces emprunts devront être **transférés ou refacturés à l'agglomération en 2020** (modalités à définir avec elle dans le cadre des mises à disposition des biens concernés au cours de ce prochain exercice) :

¹⁰ Avec des études de programme pour les écoles du Val des Roses et de Raymond Noël, ainsi que du théâtre de Maistre, des travaux sur nos chaufferies en lien avec la création du réseau de chaleur urbain, un fonds intrant pour des mesures d'économie d'énergie.

	Prêteurs	Montant initial	CRD AU 01/01/2020	Taux fixes	durée
Maison de l'enfance - RAM multi accueil	CAF	300 000 €	280 000,00 €	0,00 €	15 ans
Maison de l'enfance - Petite enfance	Crédit Mutuel	200 000 €	186 666,68 €	1,30 €	15 ans
Maison de l'enfance - Petite enfance	Caisse d'Épargne	283 000 €	272 387,50 €	1,66 %	20 ans
Travaux eaux pluviales	Banque Postale	934 000 €	934 000,00 €	1,12 %	30 ans
TOTAL		1 717 000 €	1 673 054,18 €		

3° Présentation du rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE a été adressé au maire pour être communiqué au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune siégeant au conseil de communauté peuvent être entendus.

4 ° Eau et assainissement - Rapports annuels 2018

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- l'assainissement collectif et non collectif
- l'eau potable

ont été présentés au conseil communautaire du 10 octobre 2019.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2019.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlyserre.fr

5° Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2018 de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 10 octobre 2019, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.arlyserre.fr

6° Cahier des charges de la ZAC du parc olympique

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Aux termes de la concession d'aménagement conclue le 18 Novembre 2016 confiant à la

Société d'Aménagement de la Savoie l'aménagement de la zone d'aménagement concerté du Parc Olympique ALBERTVILLE.

En application des dispositions de l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, il est fait obligation au maire d'approuver lors de chaque cession ou concession d'usage d'un terrain situé au sein du périmètre de ZAC un cahier des charges particulier.

Destination des constructions

La cession ou la location du lot est consentie en vue de la réalisation du programme de constructions précisé dans l'acte de cession ou de location, lequel participe lui-même de la réalisation du programme des constructions de la ZAC figurant dans son dossier de réalisation

Les constructions devront être édifiées conformément aux dispositions du document local d'urbanisme applicable et de la réglementation nationale d'urbanisme, de la réglementation générale et du titre II ci-après.

Surface de plancher autorisée

Le nombre de m² de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ou louée est de 2 082 m².

Prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales

Les constructeurs devront respecter l'ensemble des règles du PLU.

Par ailleurs, d'une façon générale, la qualité architecturale des constructions s'imposera comme une donnée fondamentale dans la démarche de conception des projets qui devront notamment prendre en compte les principaux thèmes de composition de l'architecture urbaine déjà existante dans la ZAC.

7° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Par décision en date du 23 septembre 2019, création de tarifs pour le concert de Renaud Capuçon du jeudi 23 janvier 2020 au Dôme Théâtre :

Tarifs sans commission :

Parterre – Plein tarif : 39,00 €

Galerie : 25,00 €

Tarifs avec commission incluse (vente Maison du Tourisme) :

Parterre – Plein Tarif : 41,50 €

Galerie : 26,50 €

Tarif adhérent à l'école de musique & danse d'Arlysière :

Parterre : 20,00 €

Par décision en date du 8 octobre 2019, création de tarifs pour la location de la salle Félix Merlot.

Tarifs de location de la salle Félix Merlot – Maison Perrier de la Bâthie à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

EXPOSITION location à la semaine

- **Association Albertvilloise : 104,00 €**
- **Autre utilisateur : 258,00 €**

CRÉATION ET SUPPRESSION DE RÉGIES COMPTABLES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Par décision en date du 11 octobre 2019, il est créé une régie de recettes, Sport Enfance Jeunesse, pour l'encaissement des produits suivants :

- Billetterie pour l'organisation d'évènements sportifs
 - Droits d'entrée d'animations diverses organisées par le service
- Location de petits matériels et vente d'objets promotionnels dans le cadre des animations du service

Par décision en date du 15 octobre 2019, la régie de recettes accueil de loisirs, sportifs et culturels, est modifiée pour ajouter comme lieu d'inscription la maison de l'enfance rue commandant Dubois.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Déposée le 30/09/2019 auprès du CD73 et de la DRAC :

"Restauration de la chapelle de St François de Sales de l'église St Grat de Conflans"

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	60 %	16 335,00 €HT
Union européenne		
État	25 %	6 806,25 €HT
Conseil régional		
Conseil départemental	35 %	9 528,75 €HT
E.P.C.I. ⁽¹⁾		
Communes		
Autres ⁽²⁾		
Autofinancement (sous-total)	40 %	10 890,00 €HT
Fonds propres	35 %	9 528,75 €HT
Emprunts ⁽²⁾		
Mécénat	5 %	1 361,25 €HT
Autres ⁽²⁾		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES	100 %	27 225,00 €HT

DECISIONS CONCERNANT LE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Permis de construire

Description de la demande		Référence du dossier
Nom et adresse du demandeur : SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE 21 Avenue des Chasseurs Alpains Bâtiment le Cairn 73200 ALBERTVILLE Représenté par : VANDOO LAEGHE Fanny		Dossier n° PC07301119D1023 Date de dépôt : 15/04/2019 Complet le : 15/04/2019
Adresse des travaux : Parc des Jeux Olympiques Référence(s) cadastrale(s) : AB 8, AB 599, AB 601, AB 7, AB 9, AB 10, AB 613		
Nature des travaux : Construction d'un complexe sportif Destination : Service public ou d'intérêt collectif		
Surface de plancher : 4 215 m²	Surface taxable : 4 215 m² Places de stationnement taxables : 12 places	

Autorisations d'urbanisme

N° Dossier	Demandeur	Détail projet	Adresse terrain	Date dépôt
PD07301119D4004	COMMUNE D'ALBERTVILLE	Démolition boulodrome	Route d'Ugine	29/10/2019
AT07301119D0057	COMMUNE D'ALBERTVILLE	Création d'un bureau de consultation médicale, modification du cloisonnement	45 Avenue Jean Jaurès	17/10/2019
AT07301119D0036	COMMUNE D'ALBERTVILLE	Aménagement d'une chatterie dans l'ancien funérarium	307 place du souvenir français	22/07/2019

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Par décision en date du **24 septembre 2019**,

Désignation de Maître Jacques FERSTENBERT, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à monsieur Jean BOUGUETTOUCHA.

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
13/09/19	AAE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureaux n°121 et 122, 1 ^{er} étage de 28 m ² et 18 m ² = 46m ²	740,60 €
10/07/19	SASSON/CCAS	La contamaine Appt 159	01/06/19 31/05/20	Appartement de 102 m ² - 1 ^{er} étage 1 dégagement, 1 pièce principale, 1 salle de bain, 1 loggia, 4 chambres, 1 cellier, 1 salle de jeux, 1 séjour	Gracieux
12/09/19	ASSOCIATION CREMATISTE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°105, 1 ^{er} étage de 18 m ²	295,20 €
08/10/19	JALMALV	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°112, 1 ^{er} étage de 18 m ²	295,20 €
29/10/19	LAPETITE Julia	11 place de Conflans	05/11/19 04/11/20	Local commercial de 32,10 m ²	1 860,00 €

5° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Le 7ème bataillon de chasseurs alpins remercie la municipalité pour le versement d'une subvention exceptionnelle en vue de la réalisation d'un souvenir destiné aux militaires.

La Palette Albertvilloise remercie la municipalité pour la mise à disposition de nouveaux locaux dans l'ancienne DDE.

La Ligue contre le cancer remercie la municipalité pour le soutien apporté lors de la manifestation Octobre Rose.

L'association France-Palestine Solidarité d'Albertville remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle du 88 bis.

L'Ensemble Musical Réveil Albertvillois remercie la municipalité pour l'aide apportée à la bonne organisation de leur concert annuel qui a eu lieu le 9 novembre dernier au théâtre de Maistre.

Le Jury régional des villes et villages fleuris remercie la municipalité qui a bien voulu l'accueillir à Albertville lors de ses visites d'expertises et de contrôles de l'été dernier.

6° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Aurore ANTONIOLLI, responsable du service culture patrimoine, pour la naissance de sa fille SOLINE, le 26 septembre 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Christelle TONDA, adjoint administratif principal 2ème classe à la cuisine centrale, pour son mariage célébré le 2 novembre 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Valérie AINAUD, conseillère municipale, pour le décès de son papa, le 13 octobre 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Rosette VIEUX-JEANTON, adjointe administrative principale 2ème classe à la maison des Associations, pour le décès de sa maman, le 31 octobre 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Gilles THOMAS, ancien directeur général des services de la ville, décédé le 11 novembre 2019.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 À 18H00

DELIBERATIONS

1-1 ZAC du Parc olympique – Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles cadastrées section H 2767 et H 233, lieu-dit le Rafour

Désaffectation par anticipation du domaine public communal de l'ensemble immobilier cadastré section H 2767 et H 233 situé au lieu-dit le Rafour à Albertville, désaffectation qui prendra effet dans un délai maximum de douze mois, déclassement du domaine public communal et incorporation dans le domaine privé de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Jardins familiaux – Convention de partenariat entre la ville, GrDF et l'association les Jardins familiaux

Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat à conclure entre GrDF, l'association des jardins familiaux d'Albertville et la commune, GrDF apportant à l'association une subvention de 1 000 euros pour la mise en place d'un poulailler sur le site du Longeray.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Convention de déneigement de l'accès aux silos bois de la chaufferie biomasse – DALKIA

Approbation et autorisation de signature de la convention entre la commune et DALKIA, la commune assurant le déneigement de l'accès aux silos de la chaufferie biomasse dans la continuité d'un circuit communal, moyennant une participation financière de 140 € HT par intervention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4 Convention de déneigement de l'accès aux urgences du centre hospitalier d'Albertville – CHAM

Approbation et autorisation de signature de la convention entre la commune et le CHAM, la commune assurant le déneigement de l'accès aux urgences à titre gracieux, dans le prolongement de la convention en date de 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Cession à monsieur Arnaud COLLIER – Clos des capucins parcelle AM 236

Cession à monsieur Arnaud COLLIER ou à toute société se substituant de l'emprise de 2 780 m² du Clos des Capucins sise 17 montée Adolphe Hugues, cadastrée section AM 236, au prix de 30 001 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 Acquisition QUEY-VUILLERME - Chemin des Molettes parcelle A 1363

Acquisition communale au prix de 2 385 euros, de la parcelle cadastrée section A 1363 d'une superficie cadastrale totale de 159 m² sise chemin des Molettes, appartenant à Madame Nicole QUEY et Monsieur François VUILLERME, pour permettre l'élargissement de la voirie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-3 Désaffectation et déclassement d'une emprise de 2 m² issue du domaine public place de l'église et cession à l'association Sulpice Therme – Acquisition auprès de l'association Sulpice Therme – 8 m² issus de la parcelle AK 218

Constat de la désaffectation au service public communal de l'emprise foncière de 2 m² sise 3 place de l'église, déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal.

Cession à l'association Sulpice Therme, de l'emprise de 2 m² nécessaire à la création d'un ascenseur, au prix d'un euro.

Acquisition auprès de l'association Sulpice Therme, de 8 m² en bordure de la voirie Président Coty, issus de la parcelle AK 218, au prix d'un euro.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-4 Exercice du droit de priorité – Bâtiment DDT 1045 chemin des trois poiriers parcelle AZ 186

Exercice du droit de priorité pour l'acquisition de la parcelle appartenant à l'État cadastrée section AZ 186 d'une contenance cadastrale de 6 638 m² sise 999 chemin des trois poiriers à Albertville, au prix de 795 000 euros.

L'acquisition est faite en vue de l'implantation au sein de ce bâtiment de l'annexe de la maison des associations, lieu de vie supplémentaire mis à disposition des associations locales, répondant ainsi aux objectifs définis à l'article L240-1 du code de l'urbanisme.

Les crédits nécessaires au financement de cette acquisition seront inscrits prioritairement au budget primitif de la ville de l'exercice 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Aziz ABBAS, Jean MARTINATO, Josiane CURT et Michel BATAILLER quittent momentanément la séance.
Le quorum est réapprécié : 21 personnes**

2-1-5 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Réalisation du parking de la résidence Le Bosquet – 871 rue Commandant Dubois parcelles AZ 151, AZ 195

Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage par la commune valant convention financière pour l'aménagement du parking de la résidence « Le Bosquet » 871 rue Commandant Dubois parcelles AZ 151, AZ 195 et autorisation à signer.

Prise en charge financière par la commune de l'intégralité des coûts TTC liés à l'investissement initial de l'aménagement du parking, en contrepartie de la dation en paiement, objet de la délibération qui suit.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-6 Acquisition en dation auprès de Val Savoie Habitat – 871 rue Commandant Dubois parcelles AZ 151, AZ 195

Acquisition auprès de Val Savoie Habitat, d'une emprise d'environ 775 m², estimée à 75 000 euros, à prélever sur les parcelles cadastrées section AZ 195 et AZ 151 avec dation en paiement du nouveau parking de la résidence Le Bosquet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET, Aziz ABBAS, Jean MARTINATO, Josiane CURT et Michel BATAILLER rejoignent la séance.
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

2-1-7 Désaffectation et déclassement d'une emprise de 4 m² issue du domaine public - Escalier maison des accordéonistes Montée Adolphe Hugues

Désaffectation du service public communal de l'emprise foncière de 4 m² sise 12 montée Adolphe Hugues, déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal.

Intégration dans la prochaine cession communale de la maison des accordéonistes sise

12 montée Adolphe Hugues, cadastrée section AL 266 l'emprise de 4 m² issue du domaine public correspondant à l'escalier de la maison.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Convention de mise à disposition de salles de formation à l'IPAC ALBERTVILLE

Dans le cadre du Campus des métiers de la montagne, mise à disposition à titre onéreux de salles de formation.

Approbation de la convention de mise à disposition au profit de l'IPAC, pour les salles de formation pour l'année scolaire 2019-2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Bail professionnel avec la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise – Maison Mathias 108 rue de la République

Approbation de la mise en location, à compter du 4 décembre 2019, au bénéfice de l'association Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise de la Maison Mathias, d'une superficie d'environ 575 m².

Approbation du bail professionnel et autorisation à signer le bail, fixation du loyer annuel à 36 703,34 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-1 Dénomination de la maison de l'enfance – Maison de l'enfance Simone VEIL

En hommage à Simone VEIL, dénomination de la maison de l'enfance : maison de l'enfance Simone VEIL.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-2 Dénomination du stade municipal – Stade municipal Jo FESSLER

En hommage à Jo FESSLER, figure du sport albertvillois, dénomination du stade municipal route de Tours : stade Jo FESSLER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3-3 Dénomination de la salle omnisports du parc olympique – Gymnase Herbert WINTER

En hommage à Herbert WINTER, artisan du jumelage avec Winnenden, dénomination du gymnase omnisports du parc olympique, avenue Joseph FONTANET : Gymnase Herbert WINTER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Subvention exceptionnelle de 450 euros à la délégation départementale de l'AFM-Téléthon

Verser à l'AFM Téléthon d'une subvention de 450 euros alimentée en partie par les recettes de l'accès aux activités du Parc d'hiver des 7 et 8 décembre 2019. Les crédits

correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Aziz ABBAS et Hervé BERNAILLE quittent momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 24 personnes**

3-1-2 Subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Université Populaire à Albertville

Versement à l'Université Populaire à Albertville, à l'occasion du 1er anniversaire de l'association, d'une subvention exceptionnelle de 300 euros. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Aziz ABBAS et Hervé BERNAILLE rejoignent la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

3-2-1 Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie

Approbation du nouveau schéma de développement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales de la Savoie pour la période 2019/2022 et autorisation à signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

4-1 Création d'un poste de contractuel – Chargé(e) de communication externe

Fonction : Chargé(e) de communication externe

Missions :

- Mener des actions de communication
- Assurer les relations avec la presse
- Gérer les affichages sur le domaine public
- Conception graphique

Temps de travail : temps complet (35/35ème)

Grade : Rédacteur territorial (Catégorie B)

Niveau de recrutement : Niveau Master ou équivalent

Rémunération : Indice brut 478 (indice majoré 415) de la fonction publique territoriale

Régime indemnitaire : Niveau 4B (Part fixe 200 € bruts/mois + Part variable 50 € bruts/mois)

Acte de nomination : Contrat (de droit public)

Durée : 1 an (renouvelable une fois sous conditions) à compter du 1er décembre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2019 – Approbation

Approbation du rapport 2019 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arlysère.

La délibération du conseil d'agglomération prévue en décembre prochain fixera les montants définitifs et les attributions de compensation correspondantes, au vu du résultat de ces travaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 de 2019 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 23 000 € en fonctionnement et à somme nulle en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 du budget annexe 2019 des locations de locaux professionnels à TVA, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 26 800 € en fonctionnement et à + 194 250 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA – Subvention de fonctionnement et avance remboursable d'investissement 2019 – Modification

Diminution de la subvention de fonctionnement du budget principal de la ville de - 7 200 € pour la ramener à 157 800 € sur l'année et versement d'une avance remboursable d'investissement complémentaire du budget principal de la ville de + 84 960 €, pour la porter à 184 960 € sur l'année.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-1 Budget annexe du parc de stationnement – Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 du budget annexe du parc de stationnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à - 21 621,80 € en investissement et à + 37 100,00 € en fonctionnement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-4-2 Budget annexe du parc de stationnement – Avance remboursable 2019 – Modification

Avance remboursable d'investissement du budget principal de la ville de - 21 621,80 € pour la ramener à 0 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-5-1 Souscription d'un prêt de 2 850 000 euros auprès de la Banque Postale pour financer les investissements 2019

Souscription d'un prêt de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler 1A

Montant : 2 850 000 euros (deux million huit cent cinquante mille euros)

Durée : 20 ans
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/01/20 en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
 Taux fixe : 0,78 %
 Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 Périodicités des échéances : trimestrielles
 Mode d'amortissement : constant
 Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 Commission : 0,10 % du montant du prêt
 Garanties : aucune

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 AVEC 6 ABSTENTIONS**

5-5-2 Souscription d'un prêt de 3 000 000 euros auprès de la NEF pour financer les investissements 2019

Souscription d'un prêt auprès de la NEF dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler 1A
 Montant : 3 000 000 euros (trois million euros)
 Durée : 15 ans
 Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant 12 mois après la signature du contrat, en plusieurs fois pour un montant minimum de 10 % du prêt
 Différé d'amortissement : possible différé d'amortissement du capital en début de prêt proposé de 9 mois maximum, cette période étant en plus de la durée de financement
 Taux fixe : 0,65 %
 Base de calcul des intérêts : 30/360
 Périodicités des échéances : semestrielles
 Mode d'amortissement : remboursement progressif du capital avec échéance constante
 Remboursement anticipé : autorisé préavis minimum d'une échéance avec versement d'indemnités de 1,5 % du capital remboursé
 Commission : 0,10 % du montant du prêt
 Garanties : aucune

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
 AVEC 6 ABSTENTIONS**

5-6 Souscription d'une offre de trésorerie

Approbation des conditions de la ligne de trésorerie utilisable par tirages de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie	1 000 000 euros (un million euros)
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêts	Eonia + marge de 0,380 % l'an
Base de calcul	exact/360
Modalités de remboursement	paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 06 janvier 2020
Commission d'engagement	1 000 euros, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,00 % si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00 % 0,05 % du montant non tiré si le taux de non utilisation

<p>Modalités d'utilisation</p> <p>Garantie</p>	<p>constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00 % est inférieur à 65,00 % 0,10 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00 % et inférieur à 75,00 % 0,10 % du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est supérieur à 75,00 % et inférieur à 100,00 % Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8em jours ouvré du trimestre suivant. Tirages/versements Procédure de crédit d'office privilégiées Montant minimum 10 000 euros par tirages Néant</p>
------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-1 Créances éteintes et créances irrécouvrables sur le budget principal – 2018

Admission en non valeur, pour les créances éteintes, pour un montant non recouvré de 27 411,08 € € sur le budget principal de la ville d'Albertville.

Admission en non valeur, pour les créances irrécouvrables, pour un montant non recouvré de 11 180,90 € sur le budget principal de la ville d'Albertville.

Ces crédits sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-2 Créances éteintes et créances irrécouvrables sur le budget principal – 2019

Admission en non valeur, pour les créances éteintes, pour un montant non recouvré de 2 618,50 € sur le budget principal de la ville d'Albertville.

Admission en non valeur, pour les créances irrécouvrables, pour un montant non recouvré de 4 205,07 € sur le budget principal de la ville d'Albertville.

Ces crédits sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Église Saint Grat – Modification

Montant de l'AP/CP n°2015-01 ramené de 434 302 € à 405 917 € TTC, soit – 28 385 €.
Modification de la répartition par crédits de paiement :

AP/CP n°2015-01	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2019 yc reports	CP 2020
Restauration du clocher, de son escalier d'accès et d'objets mobiliers de l'église de Conflans	405 917,00 €	188 910,00 €	174 337,00 €	42 670,00 €
<i>Article 2313 – travaux de bâtiment</i>	<i>290 749,00 €</i>	<i>165 642,00 €</i>	<i>125 107,00 €</i>	-
<i>Article 2316 – restaur. œuvres d'art</i>	<i>115 168,00 €</i>	<i>23 268,00 €</i>	<i>49 230,00 €</i>	<i>42 670,00 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte des crédits de paiement 2019 (soit – 24 855,00 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-2 Autorisation de programme/crédits de paiement – Ville intelligente – Modification

Extension de la période de cette AP/CP jusqu'en 2020.

Enveloppe du projet portée de 1 912 085 € TTC à 2 045 215 €, soit + 133 130 € pour les nouveaux objets connectés prévus en 2019.

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant :

Opération n°2015-04	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2019 yc reports	CP 2020
Equipements pour une « ville intelligente »	2 045 215,47 €	1 115 977,30 €	924 238,17 €	5 000,00 €
<i>Chapitre 20 – immob. incorporelles</i>	<i>25 100,00 €</i>	<i>8 400 €</i>	<i>16 700,00 €</i>	
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>278 062,27 €</i>	<i>104 314,28 €</i>	<i>173 747,99 €</i>	
<i>Chapitre 23 – immob. en cours</i>	<i>1 742 053,20 €</i>	<i>1 003 263,02€</i>	<i>733 790,18 €</i>	<i>5 000,00 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte des crédits de paiement 2019 (soit + 128 130 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-3 Autorisation de programme-crédits de paiement – Bâtiment des services techniques – Modification

Modification du montant de cette autorisation de programme, pour le porter à 1 496 957 € TTC, soit + 633 190 € à ce stade ;

Modification de sa répartition par crédits de paiement :

AP/CP n°2015-06	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2019 yc reports	CP 2020
Travaux d'aménagement immobilier pour le rapprochement de l'ensemble des services techniques	1 496 957,00 €	81 206,29 €	1 365 750,71€	50 000,00 €
<i>Chapitre 21 – immob. corporelles</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>6 809,20 €</i>	<i>3 190,80 €</i>	
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	<i>1 486 957,00 €</i>	<i>74 397,09 €</i>	<i>1 362 559,91 €</i>	<i>50 000,00 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte des crédits de paiement 2019 (soit + 633 190 €).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-4 Autorisation de programme/crédits de paiement – Ad'AP – Modification

Enveloppe de l'autorisation de programme ramenée de 900 450,06 € à 515 017,06 € TTC pour le budget principal, soit – 385 433,00 €.

de modifier la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant, telle que présentée dans le tableau :

AP/CP n°2015-07	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures hors reports	CP 2019 yc reports	CP 2020
Agenda d'accessibilité programmée	515 017,06 €	2 012,72 €	70 775,34 €	442 229,00 €
<i>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</i>				
<i>Hôtel de Ville</i>	<i>54 015,00 €</i>	<i>-</i>	<i>54 015,00 €</i>	<i>-</i>
<i>Ecoles</i>	<i>157 055,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>157 055,00 €</i>
<i>Gymnases et stades</i>	<i>169 643,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>169 643,00 €</i>
<i>Salles communales</i>	<i>74 000,00 €</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>74 000,00 €</i>
<i>Bâtiments culturels</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres bâtiments</i>	<i>60 304,06 €</i>	<i>2 012,72 €</i>	<i>16 760,34 €</i>	<i>41 531,00 €</i>

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-5 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville – 2016–2019 – Modification

Extension du périmètre de cette autorisation de programme n°2016-03 à 2016-2020 au vu du calendrier des travaux de rénovation du bâtiment des poids et mesures.

Montant de l'AP/CP ramené de 511 003 € à 481 579 €, soit – 29 424 €.

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montants :

Opération n°2016-03	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2019 yc reports	CP 2020
Aménagement urbain du quartier de l'Hôtel de ville Chapitre 23 – immobilisations en cours	481 579 €	198 069,72 €	255 707,28 €	27 802,00 €

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte des crédits de paiement 2019, avec - 57 226,00 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-6 Autorisation de programme/crédits de paiement – Géo-détection des réseaux – Clôture

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2016-04 relative aux travaux de géo-détection et de géo-référencement de nos réseaux électriques enterrés au montant réalisé de 44 048,88 € TTC, l'ensemble des engagements afférents ayant été réglé à ce jour.

Opération n°2016-04	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisations antérieures	CP 2019 yc reports
Géo-détection et géo-référencement des réseaux électriques enterrés <i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – réseaux</i>	44 048,88 €	26 868,00 €	17 180,88 €

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte de ces modifications, notamment avec une réduction de crédit de - 10 000,12 €, pour ne conserver que les reports antérieurs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-3-7 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement urbain Conflans – Modification

Extension de la période de réalisation de cette autorisation de programme n°2016-01 de 2016 à 2019, pour permettre le paiement des dernières factures.

Opération ramenée de 2 654 185 € à 2 576 185 € TTC en dépenses pour le budget principal de la commune, soit - 78 000 €.

Modification de la répartition des crédits de paiement à due concurrence de ce montant :

AP/CP n°2016-01	Montant global de l'AP en € TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2019 yc reports
Réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans	2 576 185,00 €	2 547 373,21 €	28 811,79 €
<i>Chapitre 21 – immobilisations corporelles</i>	<i>17 613,54 €</i>	<i>17 613,54 €</i>	<i>-</i>
<i>Chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	<i>2 558 571,46 €</i>	<i>2 529 759,67 €</i>	<i>28 811 79 €</i>

La décision modificative n°1 du budget principal 2019 tient compte de ces modifications pour les crédits de paiement de l'année en cours, soit - 78 000,00 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-4 Annulation de la subvention de fonctionnement du CCAS

Annulation de la subvention inscrite au budget primitif pour le CCAS d'Albertville de 100 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-7-5 Budget principal - Décision modificative n° 1

Décision modificative n°1 du budget principal 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 628 617,05 € en fonctionnement et à + 555 165,08 € en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H20